

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 2ème répartition
2016 - Délégation aux Centres Sociaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « animation prévention jeunesse » et au titre de l'année 2016, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 379 377,00 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent.

Le montant total de 379 377,00 € sera prélevé sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, article 6574, programme 24003 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
Monsieur VÉRANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée